

1.0 DÉCLARATION ET RESPECT DES PROCÉDURES DE LA CHAÎNE DE TRAÇABILITÉ FSC ET D'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE

Notre engagement

« Chez La Granaudière, nous nous engageons à contrôler la provenance de notre fibre de façon à mettre en valeur le respect des exigences légales, environnementales et politiques en lien avec l'aménagement forestier durable. Nous envisageons respecter notre engagement en favorisant l'achat de produits certifiés selon le programme de certification du FSC. »

Nos objectifs

Afin de respecter notre engagement nous visons :

- À promouvoir l'aménagement forestier durable
- À améliorer notre système de gestion de façon continu
- À impliquer nos fournisseurs dans la promotion de produits certifiés FSC

Nos pratiques

Afin d'atteindre nos objectifs, La Granaudière entend prendre les moyens suivants :

- Maintenir un système de gestion conforme aux exigences de la « Chaîne de la traçabilité » de FSC.
- Prendre l'engagement d'éviter de s'approvisionner en bois de sources controversées :
 - De zones où existent des violations de droits traditionnels et civils.
 - De forêts non certifiées de hautes valeurs de conservation menacées par les activités d'aménagement forestier.
 - De forêts naturelles qui ont été converties en plantation ou en zones à usage non-forestier.
 - D'arbres génétiquement modifiés (AGM) et récoltés illégalement.
- Respecter les lois et règlements en relation aux droits des travailleurs, à la santé et sécurité au travail et notamment la convention de 1998 de l'OIT.
- Utiliser un produit répondant aux exigences.
- Visiter, évaluer et sensibiliser nos fournisseurs.
- Sensibiliser les employés à notre engagement.

DocuSigned by:

Yves Crits

1B54C6895D0B48B

Yves Crits, CEO (président)
La Granaudière



@boiscertifies
Originesdubois.com

30/09/20